

SYNMAD

Syndicat National des Médecins Français Spécialistes de l'Appareil Digestif

79 Rue de Tocqueville - 75017 PARIS

Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

Site : www.synmad.com - e.mail : synmad@wanadoo.fr

NOTES BRÈVES DU SYNMAD N°5

INFOS DU PRÉSIDENT DU MARDI 17 MARS 2009

FIBROSCAN ET COTATIONS

Nous avons fait paraître un certain nombre d'informations concernant les nouvelles possibilités d'évaluation de la fibrose en hépatologie. Elles concernent essentiellement le fibroscan mais également les modèles biologiques des fibromètres.

Pour le fibroscan, nous avons rencontré la société Echosens qui a mis au point cette nouvelle technique extrêmement importante en hépatologie, favorise les travaux scientifiques pour que son service médical rendu soit reconnu par la Haute Autorité de Santé, et diffuse également ce nouveau matériel à l'étranger. Nous ne pouvons que nous féliciter qu'une société française ait développé un outil aussi innovant.

Par contre, nous attirons l'attention des hépato-gastroentérologues sur le fait qu'en l'absence de décision scientifique de la Haute Autorité de Santé, puis de la prise en charge par l'Assurance maladie de cette nouvelle technique, **il n'est pas possible actuellement de coter la réalisation d'un examen par le fibroscan**. Il nous a été rapporté que certains confrères cotaient une échographie hépatique. Il faut rappeler que, dans le cadre de la CCAM, il n'existe aucune possibilité d'assimilation, que les confrères qui se laisseraient aller à utiliser une cotation et un codage d'échographie pour réaliser un examen avec le fibroscan prennent un risque important vis-à-vis de l'Assurance Maladie. Ils risquent au mieux un remboursement dans le cadre d'indus, au pire des poursuites dans le cadre de réalisation d'actes fictifs. En revanche, cet acte étant actuellement hors nomenclature, il peut parfaitement être facturé au patient, sans possibilité de remboursement par l'Assurance Maladie, avec éventuellement une prise en charge par des mutuelles complémentaires.

Concernant les différentes méthodes biologiques, là encore, il s'agit d'actes hors nomenclature en dehors de la facturation d'un certain nombre de paramètres biologiques. Nous nous étonnons d'une diffusion grand public, de la validité de ces méthodes en dehors des indications initialement reconnues par un consensus professionnel. Nous ne sommes pas sûrs que faire la promotion des fibromètres dans Paris-Match pour les patients diabétiques soit la meilleure manière d'obtenir un avis de la part de la Haute Autorité de Santé et un remboursement par l'Assurance Maladie.

N'oubliez pas que, sous l'égide de Frédéric Van Rookeghem, l'UNCAM a fait de gros efforts d'amélioration des codages informatiques et des suivis des pratiques de chaque médecin.

Dr. Jean François REY
Président